



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2024-058

PUBLIÉ LE 6 MARS 2024

Sommaire

DDETSPP Hautes-Pyrénées / POLITIQUES SOCIALES ET ACCES A L EMPLOI

65-2024-03-05-00002 - Arrêté du 5 mars 2024 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales habilités à exercer leur activité tutélaire dans les Hautes-Pyrénées (abrogeant l'arrêté du 14/11/2023). (4 pages)

Page 3

DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2024-03-05-00002

Arrêté du 5 mars 2024 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales habilités à exercer leur activité tutélaire dans les Hautes-Pyrénées (abrogeant l'arrêté du 14/11/2023).



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Arrêté n°

**(abrogeant l'arrêté du 14/11/2023 n° 65-2023-11-14-00001) fixant la liste des
mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux
prestations familiales habilités à exercer leur activité tutélaire
dans les Hautes-Pyrénées**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'article R. 471-2-1 du code de l'action sociale et des familles relatif au cumul des modes d'exercice de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2023 fixant la liste des personnes habilitées à être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou de délégués aux prestations familiales ;

Vu l'arrêté d'agrément du 2 novembre 2023 de Madame Fanny GRESSIEN pour l'exercice à titre individuel de son activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Pyrénées-Atlantiques ;

Vu la demande de cessation d'activité du 18 janvier 2024 de Madame Vanessa BABY, mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;

Vu la déclaration préalable du 22 décembre 2023 du directeur de l'Établissement Public d'Accompagnement et de Soins (EPAS 65) portant désignation de :

-Madame Catherine CAPBERBET pour l'exercice à temps plein, en remplacement de Madame Claudine CLAVERIE, de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs en qualité de préposée d'établissement auprès de l'EPAS 65 ;

-Madame Fanny GRESSIEN préposée d'établissement pour l'exercice à 0,50 ETP, de son activité au sein du même service ;

Vu l'avis favorable en date du 19 février 2024 de Madame la procureure de la République près du tribunal judiciaire de Tarbes ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Arrête

ARTICLE 1^{er} - L'arrêté préfectoral du 14 novembre 2023 sus visé est abrogé.

ARTICLE 2 - La liste des personnes habilitées au titre de l'article L.471-2 du code de l'action sociale et des familles pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département des Hautes-Pyrénées :

1°) Personnes morales gestionnaires de services :

• Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (ANRAS) AT65

Siège social et Service MJPM (même adresse)

11 D Boulevard du Centenaire – CS 40211 - 65106 Lourdes Cedex - Tél : 05.62.42.02.47

• UDAF des Hautes-Pyrénées

(Siège social : 12 avenue Bertrand Barère - 65000 Tarbes - Tél : 05.62.44.02.36)

Service MJPM

10 quater, rue Jean Larcher - BP 1013 - 65010 Tarbes Cedex - Tél : 05.62.44.26.44

2°) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

NOM Prénom	Adresse	Téléphone
ABADIE Marie-Pierre	BP 10 - 65601 Séméac	06 24 73 71 17
BARGAS Michèle	BP 2 - 65310 Laloubère	06 87 26 40 25
BERGES-CAU Laëtitia	BP 90058 – 65102 Lourdes Cedex	06 59 84 01 70
BERTRANNE Mathieu	BP 50003 – 65801 Aureilhan Cedex	06 29 17 68 44
BOUTET Béatrice	Lieu dit «Gaston» 32350 Barran	06 78 06 02 77
BUSCA Philippe	BP 17 – 65600 Séméac	06 47 67 20 89
CARRIORBE Catherine	BP 10021 – 65950 Tarbes Cedex 9	06 48 25 28 52
CAZES Sabine	BP 27 – 31110 Bagnères-de-Luchon	06 84 10 44 36
COSTE Emilie	BP 80052 – 65850 Tarbes Cedex 9	06 47 83 58 54
DARNIS-LEGRAND Nathalie	BP 70636 - 31006 Toulouse Cedex 9	06 37 00 41 58
DEJEAN Audrey	43 avenue des époux St Martin Latrille BP 20016 - 31360 Saint Martory	06 49 10 39 27
DE KERMEL Gwénola	BP 001 – 65360 Bernac - Debat	07 80 97 26 67
DE MONTLEAU Pauline	9 rue Cazaillas – 40000 Mont-de-Marsan	06 27 74 52 39
DEMOUSSIS Etienne	BP 10059 – 65102 Lourdes Cedex	06 25 72 98 83
DUPONT Maryse	85 rue du Grand Marché - 65300 Lannemezan	05 62 98 12 28
GARCIA Laëtitia	BP 23 – 64510 Bordes	07 84 78 80 96
GARRIGUEZ Marie-José	BP 30231 - 65202 Bagnères-de-Bigorre	06 70 78 67 14
GARROS Doris	BP 22 - 31210 Montrejeau	06 76 12 01 35
GERBAULT LATOUR Monique	BP 4 - 65460 Bazet	06 14 28 40 97
GRACY Elisabeth	BP 20039 - 65501 Vic-en-Bigorre	06 07 17 75 45
GROLLEAU COUDERC Sylvie	2 rue de la Fontaine BP 11 - 65150 Saint Laurent de Neste	06 47 10 16 28

NOM Prénom	Adresse	Téléphone
LAC Paloma	7 rue Toulouse Lautrec – 65000 Tarbes	06 75 70 44 17
LARROUY Jean-Pierre	BP 14 – 65690 Barbazan-Debat	06 25 85 46 84
LATOURET ALVAREZ Marie-Clémentine	BP 80006 – 65801 Aureilhan Cedex	06 14 09 40 52
LELARGE Marie	BP 20 - 64420 Soumoulou	06 52 53 11 10
LOPEZ Guillaume	BP 131 – 31800 Saint-Gaudens	06 12 07 21 83
MARQUIS Elizabeth	BP 90067 – 65102 Lourdes Cedex	06 40 25 32 85
MAZOYER Sandrine	BP 90041 - 31800 Saint-Gaudens	06 21 39 01 34
Mc GRATTAN Annaïg	BP 50823 - 65008 Tarbes Cedex PDCI	06 22 98 49 07
MITHRIDATE-BOY Laëtitia	6 avenue des Forges - 65000 Tarbes	06 76 07 16 35
PARONNEAU Anne-Marie	BP 40042 - 65950 Tarbes Cedex 9	06 13 79 02 29
PERRARD Laure	BP 27004 – 31360 Saint-Martory	06 24 48 25 29
PETIT Chantal	BP 62 place de Verdun – 64800 Nay	07 83 51 14 54
RAUX Vincent	BP 30008 – 64120 Saint Palais PDC1	07 86 78 95 94
RUIZ Stéphanie	BP 4 - 64110 Jurançon	06 09 92 57 45
SALAUN Magali	BP 55 - 65400 Argeles-Gazost	06 30 79 79 44
SANDRES Régis	BP 20018 - 65801 Aureilhan Cedex	06 62 35 27 49
SERRIERE Daniel	BP 7 - 32730 Villecomtal sur Arros	06 87 08 19 17
SOULA Marylène	BP 30041 – 65950 Tarbes Cedex 9	06 71 84 28 77
TAURINES Sophie	BP 34 - 65320 Bordères-sur-Echez	06 33 32 73 28
TIPA Christelle	BP 19 - 32400 Riscle	06 16 48 08 48
VIGNEAU Patricia	BP 5 - 64530 Pontacq	06 82 35 43 68

3°) Personnes physiques exerçant en qualité de préposés d'établissement :

Nom Prénom du préposé	Établissement dont relève le préposé	Téléphone	Fax
Sylvie BOIRIE	Groupe Hospitalier Tarbes/Lourdes BP 50085 65503 Vic en Bigorre BP 1330 65013 Tarbes cedex BP 710 65107 Lourdes cedex	05.62.54.70.08	05.62.54.70.80
CLAVERIE Claudine	EPAS 65 16 rue de la Castelle 65700 Castelnau Rivière Basse	05.62.31.99.08	05.31.46.12.52
CAPBERBET Catherine en l'absence de Madame CLAVERIE Claudine	EPAS 65 16 rue de la Castelle 65700 Castelnau Rivière Basse	05.62.31.99.08	05.31.46.12.52
GRESSIEN Fanny à hauteur de 0,50 ETP	EPAS 65 16 rue de la Castelle 65700 Castelnau Rivière Basse	05.62.31.99.08	05.31.46.12.52
ITHIER Karine	EHPAD Résidence l'Émeraude 240 rue Henri Rouzaud 65700 Maubourguet	05.62.96.32.10	05.62.96.90.99
VERNAZOBRES Françoise	Centre Hospitalier 14 rue Gambetta BP 149 65201 Bagnères-de-Bigorre Cedex	05.62.91.42.01	05.62.91.40.00

ARTICLE 3 - La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **mesure d'accompagnement judiciaire** (conformément à l'article L. 495-6 du code civil) est ainsi établie pour le département des Hautes-Pyrénées :

• Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (ANRAS) AT65
Siège social et Service MJPM (même adresse)
11 D Boulevard du Centenaire – ce 40211 - 65106 Lourdes Cedex - Tél : 05.62.42.02.47

• UDAF des Hautes-Pyrénées
(Siège social : 12 avenue Bertrand Barère - 65000 Tarbes - Tél : 05.62.44.02.36)
Service MJPM
10 quater, rue Jean Larcher - BP 1013 - 65010 Tarbes Cedex - Tél : 05.62.44.26.44

ARTICLE 4 - La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de déléguées aux prestations familiales (au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles) est ainsi établie pour le département des Hautes-Pyrénées :

Service mentionné au 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles :
UDAF des Hautes-Pyrénées
(Siège social : 12 avenue Bertrand Barère - 65000 Tarbes - Tél : 05.62.44.02.36)
Service DPF
10 quater, rue Jean Larcher – BP 1013 - 65010 Tarbes Cedex - Tél : 05.62.44.26.44

ARTICLE 5 - Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés,
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Tarbes,
- aux juges des contentieux de la protection du tribunal judiciaire de Tarbes,
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire de Tarbes,
- à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Atlantiques.


ARTICLE 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet des Hautes-Pyrénées, soit hiérarchique, auprès du ministre du travail, de la santé et des solidarités dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Pau (50 cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX), également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

ARTICLE 7 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

ARTICLE 8 - La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le **05 MARS 2024**

Le préfet,


Le préfet
Jean SALOMON

4/4